

BARÈME DE COTISATIONS 2023⁽¹⁾

Membres Indépendants / Membres associés (3)(4)			Groupements	
Cotisation variable fonction de l'effectif (2) de l'entité juridique (5) au 31/12/2022	Cotisation annuelle (€) 2023	Cotisation Mensuel	Cotisation variable fonction de l'effectif (2) des entités juridiques composant le Groupement (7) au 31/12/2022	Cotisation annuelle (€) 2023
sans salarié	807	67	moins de 200 salariés	13 010
de 1 à 2 salariés	1 018	85	de 201 à 250 salariés	16 208
de 3 à 4 salariés	1 267	106	de 251 à 300 salariés	19 790
de 5 à 6 salariés	1 577	131	de 301 à 350 salariés	24 063
de 7 à 11 salariés	1 888	157	de 351 à 400 salariés	28 848
de 12 à 16 salariés	2 335	195	> 400 salariés	34 182
de 17 à 25 salariés	2 931	244	Majoration forfaitaire fonction du nombre d'établissements des entités juridiques composant le Groupement (6)	228€/établissement
de 26 à 49 salariés	3 763	314		
de 50 à 100 salariés	5 440	453		
> 100 salariés et moins de 10 établissements	7 676	640		
> 100 salariés et plus de 10 établissements	10 011	834		
Majoration forfaitaire par Tranche du nombre d'établissements (6) au 31/12/2022			Membres Indépendants Activité "Accessoires"	
de 1 à 2 établissements	-			
de 3 à 4 établissements	263			
de 5 à 6 établissements	525			
de 7 à 9 établissements	1 049			
A partir de 10 établissements	228€/Etablissement		228€/Etablissement	

(1) La cotisation* donne droit par Etablissement à :

Un conseil et une assistance juridiques - Un accès au site Internet www.la-dica.com - Un accès au magazine bimestriel La Tribune - Un accès aux diffusions des statistiques des immatriculations - Une participation à l'Assemblée Générale annuelle - Un abonnement gratuit à la cote DICA par établissement (numéro de SIRET) donnant droit aux 3 parutions annuelles de la cote papier, à un forfait illimité de cotations en ligne sur le site web de «macotedica» avec application des tarifs adhérents pour les abonnements supplémentaires ainsi qu'à un accès à notre site internet www.la-dica.com sur lequel vous retrouverez notamment la cote des CC de plus de 5t, des caravanes et des mobil-homes – Un droit d'utiliser les documents commerciaux et modèles édités par la DICA accessibles pour partie sur son site internet et pour le reste sur la boutique en ligne de la DICA – Un accès aux formations proposées par la DICA et au budget dédié de l'Opcommerce réservés aux adhérents de la DICA - Une déduction Fiscale : Elle passe en charges déductibles (art. 39 de CGI) du résultat imposable de votre entreprise. Il suffit de l'inscrire au compte « frais divers ». *La perte de la qualité d'adhérent entraîne automatiquement la perte de tous les services, accès et droits énumérés ci-avant.*

- (2)** Pour déterminer l'effectif il est tenu compte uniquement du nombre de salariés affectés à l'activité « VDL ».
- (3)** Pour un groupe d'entités juridiques tel que visé à l'article 6.1.3 des statuts de la fédération, il est tenu compte du nombre total de salariés de l'ensemble des établissements (numéro de SIRET) de toutes les entités composant le groupe.
- (4)** Pour une entité juridique qui, bien que dépendante d'un groupe d'entités juridiques faisant partie d'un Groupement tel que visé à l'article 6.2 des statuts de la Fédération et étant unies entre elles par des liens juridiques et/ou économiques faisant prévaloir une unité de décisions entre elles, ne serait pas rattachée à ce Groupement, l'adhésion à la Fédération en tant que Membre Indépendant donne lieu à une remise de 50% sur la cotisation.
- (5)** Il est tenu compte du nombre total de salariés de l'ensemble des établissements (numéros de SIRET) de l'entité juridique.
- (6)** Il est tenu compte du nombre total d'établissements (numéros de SIRET) de l'entité juridique ou de toutes les entités juridiques composant le Groupement : établissements principaux et secondaires.
- (7)** Il est tenu compte du nombre de salariés de l'ensemble des établissements (numéros de SIRET) de toutes les entités juridiques composant le Groupement.

*Valable pour une année civile. Possibilité d'adhérer en cours d'année sous conditions. Nous consulter